

Laurent Verschuere
Historien de l'art

28-30

La reconstruction de la forteresse de Charleroi sous les Hollandais : problèmes urbanistiques et domaniaux

Lorsqu'en 1815, les Alliés anglo-hollandais décident de reconstruire la forteresse de Charleroi, dans le cadre de la Barrière des Pays-Bas de Wellington, tout est à refaire. Les fortifications ont été complètement rasées par les révolutionnaires français vingt ans plus tôt. Il ne subsiste qu'une caserne et un arsenal rachetés par la ville. Les emplacements des anciens remparts sont occupés par de nouveaux quartiers urbains qu'il faut démolir.

Dès lors, plusieurs questions se posent. Quelles ont été les conséquences de ces démolitions urbaines sur la ville ? Comment les trames urbaines ont-elles été influencées par ce processus ? Quelles ont été les implications urbanistiques de la disparition de cette forteresse ?

Historique succinct des chantiers carolorégiens liés aux fortifications

Les projets et chantiers sont retracés par la consultation des archives des fortifications du Musée royal de l'Armée et de la Ville de Charleroi. Les autorités communales sont en contact constant avec les militaires. Les travaux commencent en 1816 sur fond de très nombreuses expropriations (cent vingt hectares de terrains militarisés) dont les procédures connaîtront plusieurs retards à la suite des déménagements tardifs de riverains, des procès intentés par des propriétaires mécontents d'être floués, et par des «squats» divers sur les terrains à fortifier. Le début officiel du chantier date du 3 septembre 1816 avec la pose de la première pierre par le général Krayenhoff. Trois ans plus tard, en 1819, les travaux de construction des remparts de la Ville Haute sont terminés. C'est à ce moment-là que ceux de la Ville Basse débutent. En ce qui concerne les expropriations, elles sont achevées dans leurs grandes lignes et documentarisées par les plans cadastraux hollandais de 1819. En 1820, les chantiers des remparts sont achevés. Ceux des casernes commencent à cette date mais subissent des retards, causés par les mêmes

éléments rapportés plus haut. Ce n'est finalement qu'en 1821 que l'inauguration intervient.

Neuf ans après, la forteresse de Charleroi subit son unique véritable siège pendant la Révolution belge de 1830. Dès le début du mois de septembre, les incidents entre les patriotes belges et le pouvoir local pro-hollandais incitent le commandant de la garnison hollandano-wallonne à demander des renforts, faisant passer son effectif de huit cents à mille quatre cents soldats sur les huit mille prévus par les projets des ingénieurs hollandais. Néanmoins, il est contraint de se replier sur la Ville Haute, abandonnant la Ville Basse et l'Entre-Villes aux insurgés. Trois semaines de siège plus tard, le 5 octobre 1830, la garnison hollandaise capitule au terme de la désertion de sa composante wallonne et de négociations avec un délégué du gouvernement provisoire. Sitôt les Hollandais partis, la forteresse est équipée d'une garnison belge improvisée qui utilisera pour la réarmer tout le matériel laissé sur place : cent soixante canons et deux mille tonnes de poudre en baril.

Au cours des trente-trois années suivantes, Charleroi sera dotée d'une garnison de deux mille hommes. De multiples projets d'améliorations sont déposés mais un seul projet voit le jour : le recul des remparts de la Ville Basse, d'environ deux cents mètres sur Marcinelle, afin de détourner la Sambre canalisée et d'installer une première station de chemin de fer. Il est accepté en 1840 et terminé en 1843. Sinon, la tendance est à la désaffectation, malgré les alertes de 1848 et 1851-1852. En 1863, Léopold I^{er} déclassifie Charleroi comme place de guerre mais la maintient comme caserne avec terrains militaires. Quatre ans plus tard, le 10 juillet 1867, Léopold II ordonne la démolition complète des fortifications, exauçant les souhaits de la commune et de ses habitants qui ne supportaient plus le carcan qui leur était imposé, perçu comme une entrave au développement de la cité. Les démolitions commencent dès la fin de l'année 1867 par une série d'expériences de tirs de mines et de sapes utilisés pour l'entraînement

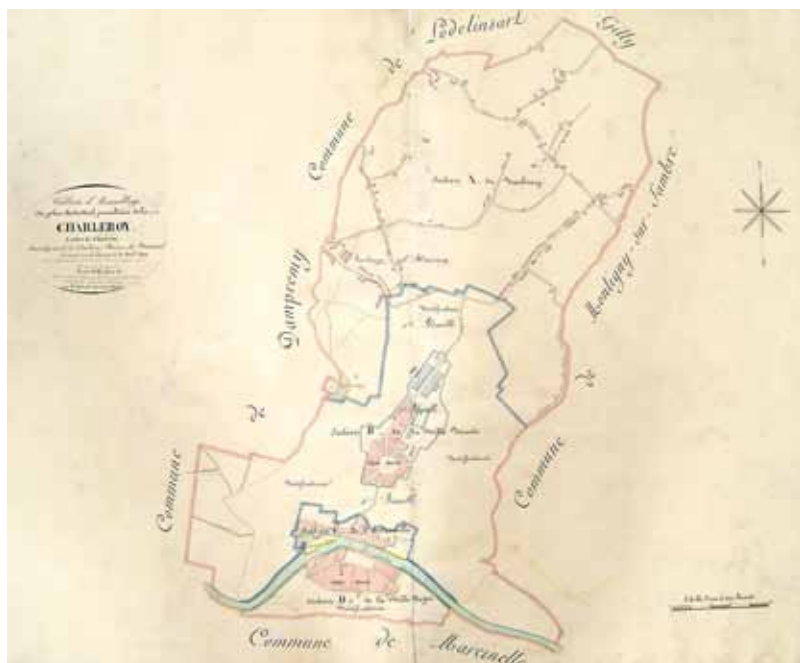
En haut
Plan cadastral de 1808
montrant Charleroi Ville
Haute dépourvue de
remparts.

ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS,
*Plans cadastraux de la
Province de Hainaut, n° 85 :
Charleroi [1808]*
Photo Laurent Verschuere



En bas
Plan cadastral de 1819
montrant la rétraction
de Charleroi après les
expropriations pour
la construction de la
forteresse hollandaise.

ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS,
*Plans cadastraux de la
Province de Hainaut,
n° 175 : Plan cadastral de la
Ville de Charleroi [1819]*
Photo Laurent Verschuere



d'un bataillon du corps du génie belge. Les démolitions et travaux de nivellement par les civils s'étaleront sur sept ans, de 1868 à 1875. Au cours de ces travaux, le ravin oriental est comblé pour élargir le plateau de la Ville Haute vers l'est.

À l'issue de ce démantèlement, la ville est entièrement réaménagée et redessinée pour devenir la capitale bourgeoise de province qu'elle aspirait à être depuis longtemps. De grands boulevards haussmanniens arborés sont tracés sur les remparts dont ils marquent l'emplacement tout en la régularisant. Le reste de la trame urbaine présente un plan orthogonal qui est choisi pour permettre le lotissement. Le plan radiocentrique ancien, hérité du 17^e siècle, n'est pas prolongé.

L'empreinte sur le parcellaire urbain

Pour distinguer l'extension occupée par les deux forteresses successives et les différencier, il faut savoir quels quartiers ont été bâtis à ces différentes époques.

Empreinte des fortifications de 1666-1780 (et de 1795-1803)

L'empreinte de la forteresse franco-espagnole peut se repérer assez facilement pour la Ville Haute : la place Charles II et les îlots urbains contigus gardent en effet la trame de la ville fortifiée des 17^e-18^e siècles. La comparaison entre le plan relief de Lille et le plan actuel des rues, ainsi que leur toponymie l'attestent. Pour la Ville Basse et l'Entre-Villes, l'extension est plus difficile à vérifier, ces quartiers ayant été agrandis lors de leur reconstruction après démolition des remparts. Mais les comparaisons avec ce même plan relief et la présence de maisons et vestiges anciens permettent de préciser cette extension⁰¹.

Période intermédiaire (1804-1816)

Après la disparition en 1803-1805 des remparts de l'Ancien Régime et des fortifications provisoires autrichiennes, Charleroi, devenue ville ouverte, atteint l'objectif des promoteurs de cette démolition : agrandir et embellir la ville⁰².

Pour la Ville Haute, l'extension s'est réalisée par le percement de nouvelles rues concentriques sur les anciens remparts et défenses avancées. La ville s'est étendue de façon égale dans toutes les directions de l'hexagone disparu. La seule entorse est la présence d'un quartier supplémentaire à l'emplacement de l'ancien ouvrage à corne de la Porte de France, à travers lequel passe une grande route. Cette dernière suit ensuite la Rue de France actuelle, effectue un coude sur la place Charles II, avant de rejoindre la rue Neuve actuelle et de sortir de la ville pour remonter vers le nord. Dans cette zone, elle reprend le tracé de la route d'accès à la Porte de Bruxelles. La Ville Basse et l'Entre-Villes se sont étendues par simples prolongations des rues existantes vers l'est et l'ouest. Au sud, l'extension s'est, semble-t-il, arrêtée dans les limites des terrains libérés par la disparition de l'enceinte et le comblement de son fossé.

Toute cette extension est documentée par le plan cadastral de 1808⁰³. Il permet ainsi de visualiser, par comparaison avec son successeur hollandais de 1819⁰⁴, l'ampleur de la rétraction urbaine provoquée par les fortifications hollandaises. Il nous indique aussi, par comparaison avec le parcellaire actuel, la différence de plan général entre les deux. Si l'hexagone de la Ville Haute existe toujours, la trame générale des rues est devenue orthogonale. Ce plan n'aurait probablement pas été aussi régulier si la forteresse hollandaise n'avait jamais vu le jour. Il aurait probablement continué à s'étendre concentriquement, sauf peut-être vers le nord, à cause du relief.

01
Voir l'article, dans *Le Patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, vol. 20 : Province de Hainaut, Arrondissement de Charleroi*, Liège, 1994, p. 79.

02
Arrêté du 5 prairial An 12 [1804], dans ARCHIVES COMMUNALES DE CHARLEROI, *Période 1790-1840, boîte : acquisitions et ventes de terrains 1790*.

03
ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS, *Plans cadastraux de la Province de Hainaut, n° 85 : Charleroi [1808]*.

04
IBIDEM, n° 175 : *Plan cadastral de la Ville de Charleroi [1819]*.

Plan de la forteresse hollandaise de Charleroi en 1853 après les modifications des années 1840.

CHARLEROI, MUSÉE DES CHASSEURS À PIED, *Réserve, Plan directeur de la forteresse de Charleroi* (inv. CaB01)
Photo Laurent Verschuere

Empreinte de la forteresse hollando-belge

Comme nous l'avons déjà décrit plus haut, la construction de la forteresse hollandaise a provoqué une rétraction de la superficie habitable de Charleroi. C'est à la Ville Haute que le phénomène est le plus marqué : la comparaison entre les plans cadastraux français cités plus haut montre que la Ville Haute a perdu la moitié de son assiette. Tous les nouveaux quartiers construits sur les emplacements des anciens remparts de l'Ancien Régime ont disparu. Le phénomène est assez typique des villes anciennes où l'on construit des fortifications bastionnées⁰⁵. Il s'est déjà vérifié par la fondation même de Charleroi en 1666. La création de la forteresse espagnole a fait disparaître le bourg du Charnoy préexistant, au point qu'il n'en subsiste plus aucun vestige reconnu⁰⁶.

Pour ce qui est de l'aspect des autres constructions liées à cette forteresse, les sources sont principalement textuelles. Les archives du Musée⁰⁷ de l'Armée mentionnent l'existence de multiples bâtiments civils et militaires construits à l'épreuve des bombes et en précisent même l'équipement standard, sans plan ni schéma. Ce qui est certain, c'est qu'il existait des règlements urbains interdisant les constructions en matières combustibles (bois, torchis et chaume) dans les remparts et le glacis. Les Archives communales de Charleroi le confirment par les délibérations du Conseil de Régence⁰⁸ et les pétitions diverses qui y sont conservées. Ces mêmes archives indiquent que les autorités militaires étaient compétentes pour sanctionner les contrevenants civils⁰⁹.

Conclusion

La construction de la forteresse hollandaise de Charleroi n'a pas été simple. Sa réalisation a provoqué des batailles juridiques qui ont causé des retards dans les chantiers. Contrairement à la précédente forteresse, construite en urgence et par l'expulsion des habitants du Charnoy, les Hollandais ont dû composer avec des habitants qu'ils n'ont pas pu chasser sans compensation. Une véritable procédure d'expropriation avec dédommagements financiers a été mise sur pied pour ce chantier. La mise en place de cette procédure est un indice sur les enjeux urbains de l'époque. Elle démontre que la bourgeoisie, qui prend définitivement le pouvoir dans les années 1860 après la démolition des forteresses, est déjà une force avec laquelle il faut compter. Elle nous indique l'ampleur des extensions/rétractions de la ville de Charleroi suivant qu'elle est embastionnée ou pas.



05 A. De Roux, *Villes neuves et urbanisme classique*, Paris, 1997, p. 12-13.

06 Encore que certains documents des relevés archéologiques effectués rue de Dampremy, rue qui existait déjà à l'époque du Charnoy, mentionnent des datations de 1646 pour une des maisons. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE 4, *Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie, Direction de Hainaut 1*, plans et notes de fouilles (consultés au service provincial le 19 janvier 2009).

07 MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE, *Fonds Fortifications*, boîte 73/8 : Charleroi, n° 10 : *Mémoire d'attaque et de défense de la place de Charleroi [1838]*, par le capitaine du Génie belge, Crets.

08 ARCHIVES COMMUNALES DE CHARLEROI, *Lettres des*

autorités supérieures, liasse de 1821, délibération du Conseil de Régence sur les règlements anti-incendie.

09 Comme exemple, nous citons ici le cas d'Antoine Quillet, houilleur de profession et habitant du quartier du Faubourg. Une lettre au roi, écrite par le Commissaire général de la Guerre, en date du 24 mai 1828, mentionne que cet habitant fut sanctionné deux fois par les autorités militaires pour avoir construit des bâtiments agricoles en matières inflammables dans le glacis du Front 1-2. La première fois le 20 juin 1827 pour une grange qu'il fut obligé de démolir à ses frais. La seconde fois, le 18 mai 1828, pour une étable et un logement d'ouvriers dont le toit était en chaume. Voir *Lettre au roi du 24 mai 1828, construction dans le terrain réservé aux fortifications*, dans ARCHIVES COMMUNALES DE CHARLEROI, *Acquisitions et ventes de terrains 1790-1840*.